

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A. au capital de 20.000.000 Dinars - Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 Tunis

Téléphone : 71 904 211, Fax : 71 902 723, Email : courrier@astree.com.tn

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (Après affectation du résultat)

Actif du bilan	Au 31/12/2011			Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net		
Actifs incorporels	630 874	<543 616>	87 258	Capital Social	20 000 000
				Réserves pour réinvestissements exonérés	12 582 130
Actifs corporels d'exploitation	6 293 773	<5 338 122>	955 651	Autres réserves	44 850 058
				Report à nouveau	251 960
Placements	253 474 163	<5 758 285>	247 715 878	Total des capitaux propres après affectation	77 684 148
				Provisions pour risques et charges	933 798
Part des réassureurs dans les provisions techniques	25 209 511		25 209 511	Provisions techniques brutes	201 674 415
				Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	15 228 575
Créances	39 951 637	<4 508 498>	35 443 139	Autres dettes	17 962 139
Autres éléments d'Actif	12 062 761		12 062 761	Dividendes à payer	6 400 000
				Autres passifs	1 591 123
Total de l'Actif :	337 622 719	<16 148 521>	321 474 198	Total des capitaux propres et du passif :	321 474 198

Tableau d'évolution des capitaux propres de 2009 à 2011

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au résultat	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009 avant affectation	20 000 000	2 000 000	28 676 003	1 948 685	771 676	15 779 076	69 175 440
Affectation AGO du 20 Mai 2010	-	-	3 225 370	4 774 630	7 779 076	<15 779 076>	
Dividendes versés au titre du bénéfice 2009	-	-	-	-	<8 000 000>	-	
Solde au 31/12/2009 après affectation	20 000 000	2 000 000	31 901 373	6 723 315	550 752	-	61 175 440
Solde au 31/12/2010 avant affectation	20 000 000	2 000 000	31 901 373	6 723 315	550 752	16 090 570	77 266 010
Affectation AGO du 25 Mai 2011	-	-	5 000 000	4 513 750	6 576 820	<16 090 570>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2010	-	-	-	-	<6 400 000>	-	
Solde au 31/12/2010 après affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	727 572	-	70 866 010
Solde au 31/12/2011 avant affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	727 572	13 218 138	84 084 148
Affectation AGO du 25 Avril 2012	-	-	4 000 000	3 293 750	5 924 388	<13 218 138>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2011	-	-	-	-	<6 400 000>	-	
Solde au 31/12/2011 après affectation	20 000 000	2 000 000	40 901 373	14 530 815	251 960	0	77 684 148

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2012

1 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion de l'exercice 2011, les états financiers relatifs à l'exercice 2011 ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2 - L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à 13.218.137,589 D. auquel s'ajoute le report à nouveau de 727.572,480 D., formant ainsi un total disponible égal à 13.945.710,069 D. et décide la répartition suivante des bénéfices :

Dividendes :	6 400 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés :	3 293 750,000 D
Réserves facultatives :	4 000 000,000 D
Report à nouveau :	251 960,069 D
Total :	13 945 710,069 D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,600 Dinars par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 31 Mai 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2012, à quatre vingt mille dinars (80.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10.000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, le Cabinet ECC MAZARS (représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF), pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5 - L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité